BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2012

Horaires d'ouverture de la Mairie
(Sauf cas exceptionnels et jours fériés)
Du lundi au vendredi : 9h30 - 12h00 / 14h00 - 17h30
Pour toutes questions ou suggestions, le Maire et ses adjoints sont à votre disposition sur rendez-vous en mairie.

Tél. 04 50 02 82 33 / Fax. 04 50 02 81 71
E-mail : mairiebluffy@wanadoo.fr Site Internet : http:www.bluffy.fr
En cas d'urgence, vous pouvez contacter Monsieur le Maire au 06 88 23 79 92

Le Mot du Maire

Chers Bluffaty,

Comme chaque année, je tiens en premier lieu à vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année en espérant que 2012 soit à la hauteur de vos souhaits et qu'elle vous apporte santé, argent et surtout bonheur.
J'espère que vous avez passé de très agréables fêtes de fin d'année en compagnie de vos proches et que les deux concerts de Gospel (par Feeling's A Capella) qui se sont déroulés les 17 et 18 décembre derniers ont contribué à l'esprit de Noël. J'en profite pour vous remercier d'avoir une nouvelle fois répondu aussi nombreux à l'invitation de la municipalité pour cette manifestation qui est maintenant bien installée sur le territoire de notre commune et qui suscite un réel engouement de la part de l'ensemble des Bluffaty.

En second lieu, je tiens à vous rappeler (ou à apprendre à ceux qui ne le sauraient pas encore) que depuis le mois de novembre, il y a eu un changement d'Adjoint au sein de l'équipe municipale. Patrick BATAILLE a démissionné de sa fonction d'Adjoint pour raisons personnelles. N'étant plus aussi souvent qu'avant sur Bluffy et ne pouvant donc plus consacrer autant de temps que nécessaire pour exercer efficacement ses missions, il a préféré laisser sa place à une personne qui aurait davantage de temps pour occuper cette fonction. C'est donc Didier VELASQUEZ, 42 ans, Conseiller Municipal depuis 2008, qui a été élu nouvel Adjoint en charge des travaux. Il s'inscrira dans le prolongement de son prédécesseur puisqu'il était déjà membre de la Commission Travaux jusque-là. Il n'en demeure pas moins que Monsieur BATAILLE a décidé de rester membre du Conseil Municipal, ce dont je ne peux que me réjouir. C'est l'occasion pour moi de souhaiter à Didier VELASQUEZ une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions et de remercier chaleureusement Patrick BATAILLE pour son investissement, sa gentillesse, sa rigueur et son efficacité qui ont contribué à la réalisation de nombreux projets communaux au cours du présent mandat.
Vous pourrez, dans les mois à venir, constater un autre changement, cette fois-ci au niveau du personnel communal. Jennifer LE FOLL, agent d'accueil, à qui vous avez l'habitude de vous adresser le plus souvent lorsque vous contactez la Mairie, va prochainement partir en congé maternité pour un heureux évènement.
Dès lors, les horaires d'ouverture du Secrétariat vont être sensiblement modifiés et restreints au printemps prochain sachant que seul notre Secrétaire de Mairie, Monsieur BERTHOUX sera alors sur place.
Je vous remercie d'avance pour votre compréhension.
Quant au bilan des réalisations de l'année écoulée, outre la mise en place d'une interconnexion automatique des réservoirs qui a permis d'optimiser le réseau d'eau potable communal, les travaux de mise en valeur des sentiers forestiers ont débuté tout comme les travaux au Chef-Lieu visant à construire dix logements locatifs ainsi qu'une nouvelle salle communale. Comme annoncé dans les précédents numéros, le passage à la TNT dans notre région a été effectif à compter du 20 septembre dernier ; après une longue période de "flottement" durant laquelle ni le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) ni "Tous au numérique" n'étaient en mesure de diffuser des informations fiables, il s'avère que la quasi-totalité du territoire de la commune n'est pas couverte par un émetteur numérique, ce qui signifie que le seul mode de réception de la télévision est désormais le satellite.

En ce qui concerne les projets à venir, une étude de faisabilité va prochainement être menée par un Cabinet spécialisé en vue de la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable, des travaux vont être réalisés au Chef-Lieu avec l'aménagement de la Place du Général de Gaulle, la réalisation d'un parking ainsi que l'aménagement de l'accès au cimetière.

Je suis fier de vous annoncer qu'après les deux prix reçus en 2010, notre Commune a une nouvelle fois été récompensée au Concours Départemental des « Villes et villages fleuris » en 2011, même s'il est vrai que la non attribution (du moins dès cette année) de la "Première Fleur" par le Jury Régional a constitué une petite déception par rapport à tous les efforts entrepris ces dernières années. Mais, ne baissons pas les bras, c'est seulement la première fois que Bluffy postulait à cette distinction très courtisée…

Pour conclure, je vous rappelle qu'en cette saison, neige, froid et verglas sont présents dans notre région. Tout comme l'an passé, je vous invite à la plus grande prudence sur les routes d'autant plus que pour la seconde année consécutive, le Conseil Général a décidé de limiter le salage des routes départementales (développement durable oblige !).
Enfin, je remercie ceux et celles d'entre vous qui, régulièrement, font part de leur soutien à l'équipe municipale et qui l'encouragent à poursuivre ses efforts avec bon sens, détermination et envie.

Bonne saison et encore bonne année à tous.

Le Maire,
Kamel LAGGOUNE

Vie Locale

Conseils Municipaux : Nous vous rappelons que les comptes-rendus des Conseils Municipaux sont consultables en Mairie ainsi que sur son nouveau site internet. Par ailleurs, soulignons que chaque réunion de Conseil débute par l'approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Ordre du jour du 6 septembre 2011 :

Urbanisme
- Droit de Préemption Urbain
- Participation de la SEMCODA au capital de la SEM4V en Savoie

Voirie
Vie locale
Intercommunalité
Questions diverses

Ordre du jour du 4 octobre 2011 :

Personnel
- Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation du CNFPT pour la formation des agents territoriaux.

Urbanisme
- Droit de Préemption Urbain
- Fixation du taux en matière de taxe d'aménagement communale

Avis sur le rapport d'activité 2010 de la SEMCODA
Voirie
Vie locale
Intercommunalité
Questions diverses

Ordre du jour du 2 novembre 2011 :

Vie municipale
- Election d'un nouvel Adjoint au Maire
- Changement de responsable de la commission :

« Travaux, sécurité, eau, bâtiments communaux »
Urbanisme
Voirie
Vie locale
Intercommunalité
Questions diverses

Ordre du jour du 13 décembre 2011 :

Finances
- Décision modificative n° 1 sur le budget principal
- Admission en non-valeur de créances relatives aux rôles d'eau de 2003 à 2009

Personnel
- Contribution 2012 à la Mutame

Forêt
- Renouvellement de l'adhésion à PEFC pour la période 2012-2017

Urbanisme
- Droit de préemption urbain
- Augmentation du capital de la SEMCODA
- Adhésion au CAUE pour 2012

Travaux
- Plan de financement de l'aménagement de la salle communale
- Plan de financement de l'aménagement du chef-lieu

Vie locale
Intercommunalité

Recensement des jeunes de 16 ans :

Tous les jeunes gens et jeunes filles de 16 ans sont priés de se rendre en Mairie, munis de leur carte d'identité, et du livret de famille de leurs parents, afin de se faire recenser. Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une formalité obligatoire à effectuer pour passer tout diplôme, commencer la conduite accompagnée ou encore être inscrit d'office sur la liste des électeurs à la majorité.

Recensement des frontaliers :

Les travailleurs frontaliers n'ayant encore jamais déclaré leur situation en mairie ou ayant changé de lieu de travail en Suisse sont invités à se faire connaître en mairie, munis de leur carte de travail.

Inscriptions sur les listes électorales :

Vous aviez jusqu'au 31 décembre 2011 pour effectuer cette démarche et de ce fait pouvoir voter aux élections de 2012 (voir dates en page 8). Ce délai étant dépassé, vous avez dorénavant jusqu'au 31 décembre de cette année pour vous inscrire en tant qu'électeur pour voter en 2013.
Pour cela, il vous faut justifier de plus de trois mois de résidence effective et continue sur la commune ou être propriétaire foncier depuis au moins 5 années. Renseignements et modalités auprès du secrétariat de Mairie.
A noter: 2012 est une année de refonte des listes électorales, de ce fait, chaque électeur recevra une nouvelle carte courant mars.

Gendarmerie de Thônes :

Nous vous rappelons que pour tout dépôt de plaintes, pertes, procurations de vote… la commune est rattachée à la brigade de gendarmerie de Thônes située 4 rue St-Blaise. Tél: 04 50 02 00 24.
N'hésitez pas non plus à signaler à la gendarmerie (et à la Mairie) tout véhicule ou présence qui vous paraîtrait suspects.

Vie Locale

Site internet : www.bluffy.fr

Le site internet de la Mairie, qui est opérationnel depuis juillet 2011, connaît un franc succès. Sa fréquentation ne cessant d'augmenter et ses rubriques se développant progressivement. Pensez-bien à le consulter régulièrement pour vous tenir informés de l'actualité de notre village (comptes-rendus de conseils municipaux, manifestations, travaux…) et pour vous aider dans vos démarches administratives (nombreux formulaires en ligne).

Le déneigement des voies communales et privées :

La commune a renouvelé le contrat de l'entreprise Bouvier qui assure chaque année le déneigement des voies communales. Pour le déneigement de vos voies privées (à vos frais), vous pouvez contacter M. BOUVIER **au 06.80.00.50.96 ou 06.66.66.18.08.**

Petite pensée…

En cette période d'instabilité internationale, le Maire et le Conseil Municipal ont une pensée pour tous les soldats français qui se trouvent actuellement sur le front et en particulier pour une de nos jeunes Bluffaty, Alice PAULY, fille de notre deuxième Adjoint, Gilbert PAULY, qui est en ce moment en Afghanistan.

Les familles s'agrandissent :

Bienvenue à Alexandre dit « Sacha » né le 25 mars 2007 en Sibérie.
Depuis son arrivée à Bluffy le 30 juillet 2011 il a fait entrer le soleil qui ne cesse de luire dans le cœur et la vie de ses parents, Jean-Michel et Mimi GAY.

Voici Kenzo, le petit frère de Lilou, qui est venu comme un cadeau avant Noël, agrandir la famille GIRAUD.
Il est né en Chine le 2 octobre 2009

Mariage :

Christophe PASINI et Estelle DURAND se sont dit oui devant M. le Maire le 29 octobre 2011. Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur.

Décès:

Madame Marie-Josée DE SAINT SERNIN, épouse de M. Dominique MULLIEZ, ancien conseiller municipal, nous a quitté le 4 octobre 2011 à l'âge de 76 ans. M. et Mme MULLIEZ venaient juste de déménager sur Annecy.
Nous présentons à nouveau toutes nos condoléances à la famille.

Fleurissement :

Nous n'avons malheureusement pas eu notre « Première Fleur » étant donné que le Jury prend en compte la globalité du fleurissement de la commune et juge la tenue et l'environnement de chaque habitation. Ce n'est que partie remise! Alors n'hésitez pas à fleurir vos balcons et jardins en 2012.
Toutefois la commune de Bluffy a obtenu tous les encouragements du jury pour les efforts qu'elle fournit depuis plusieurs années en terme d'aménagement paysager.
Notons que Bluffy a tout de même reçu cette année, le 2ème prix dans la « Catégorie 1—Plaine (- de 1 000 habitants), derrière Eloise et devant Duingt.
Nous tenons également à remercier notre agent technique, David EGMAN, ainsi que M. Claude PASINI pour ses précieux conseils à la commune en matière d'horticulture. Cela fait maintenant deux ans qu'il accompagne et aide David dans l'embellissement du village.

Deux factrices à Bluffy :

Depuis le 18 octobre, les facteurs de Menthon ont rejoint ceux d'Annecy-le-Vieux afin de bénéficier de meilleures conditions de travail dans une structure moderne et performante. Ce déménagement a engendré une réorganisation des tournées.
Deux factrices distribuent dorénavant le courrier sur Bluffy, selon le secteur géographique.
A l'heure de la Révolution Internet et de la baisse des volumes à distribuer qui lui est liée (- 30 % à échéance 2015 /2016) ainsi que de l'ouverture totale à la concurrence, La Poste se doit d'être performante, notamment en adaptant ses plates-formes courriers aux exigences de la modernisation industrielle.
Elle continue néanmoins d'assurer ses missions de service public : distribution en tout point du territoire 6 jours/7.
Les factrices sauront mettre toutes leurs compétences et leur professionnalisme au service des Bluffaty.

LA POSTE

Rappel sur l'adressage :

La commune de Bluffy a dénommé et numéroté l'ensemble des voies depuis janvier 2010. Un courrier conjoint mairie/poste vous a été adressé en 2010 afin de vous laisser le temps d'avertir vos correspondants de votre nouvelle adresse. La période transitoire est largement dépassée. Dorénavant, tout courrier mal libellé ou incomplet est systématiquement retourné à l'expéditeur (qu'il s'agisse de courriers importants, de catalogues ou autres simples publicités nominatives).
Le destinataire est contacté par La Poste afin d'effectuer son changement d'adresse au plus vite.
Une adresse précise est importante pour les urgences, les livraisons, les services et la distribution du courrier.
Nous comptons sur votre implication afin d'avertir tous vos correspondants.
Pour vous aider dans votre communication, des cartes-adresse sont disponibles en mairie.

Ce qui n'est plus distribué :

M. et Mme UNTEL
Chef-lieu
74290 BLUFFY

Exemple d'adressage correct :

M. et Mme UNTEL
760 ROUTE DES DENTS DE LANFON
74290 BLUFFY

Le petit colporteur :

Il sera présent sur la place du Général de Gaulle, devant la Mairie de 9h15 à 12h30 les dimanches : 15 janvier, 29 janvier, 12 février et 26 février 2012 … soit un dimanche tous les 15 jours.

Manifestations

Vide-grenier samedi 10 septembre 2011 :

Toujours autant de participants à ce vide-grenier organisé par la dynamique « Amicale des Bluffaty » qui est maintenant devenu une tradition.
Le soleil étant de la partie, de nombreux visiteurs sont venus chiner et faire de bonnes affaires.
Pour rappel, les demandes de réservations se font désormais par internet à partir de mi-août pour la prochaine édition programmée le samedi 8 septembre 2012.
Contact : amicaledesbluffaty@live.fr

Cérémonie du souvenir vendredi 11 novembre 2011 :

Pour ce 93° anniversaire de l'armistice, nous avons pu comme chaque année, célébrer le souvenir de nos anciens morts pour la France et leur rendre hommage.
Nous remercions les sapeurs pompiers de la Rive Plein Soleil et la Clique de Menthon-St-Bernard pour leur participation à cette cérémonie.

Repas des aînés vendredi 2 décembre 2011 :

Cette année, c'est la Villa du Lac à Veyrier anciennement la Chaumière), qui nous a accueillis autour d'un repas convivial dans la joie et la bonne humeur.
45 personnes âgées de 65 à 93 ans étaient présentes et c'est dans une ambiance chaleureuse que ce repas s'est déroulé.

Fête de Noël le samedi 10 décembre 2011 :

Comme chaque année, le Père Noël n'a pas oublié de rendre une visite à nos petits Bluffaty qui sont tous repartis en fin de journée avec un cadeau. Dès 13h, ils se sont rassemblés devant le préau où les attendaient les membres de l'Amicale des Bluffaty pour aller « abattre » le sapin en forêt et ensuite revenir le décorer.

Dans le même temps, des ateliers artistiques étaient en place pour tous (maquillage, décos de noël, fabrication de bonbons…).
Sans oublier Emmanuelle DELLA NAVE ou plutôt « Emy Way », qui avec son spectacle « Des pieds et des mains avec les fables de la Fontaine » a même réussi à faire retomber les grands Bluffaty en enfance.

Manifestations

Concerts de Gospel les 17 et 18 decembre 2011 :

Le Groupe vocal «Feelings A Cappella» nous a fait le plaisir de revenir cette année pour nous faire partager deux soirées concert avec leurs chants de Noël traditionnels et jazzy, Gospels contemporains et traditionnels en cette période de Fêtes.

A VOS AGENDAS 2012 :

- dimanche 22 avril 2012 : 1er tour des élections présidentielles
- dimanche 6 mai 2012 : 2nd tour des élections présidentielles
- Samedi 12 mai 2012 : Après-midi détente et Assemblée Générale de l'Amicale des Bluffaty
- Samedi 26 mai 2012 : Fête des Voisins
- dimanche 10 juin 2012 : 1er tour des élections législatives
- dimanche 17 juin 2012 : 2nd tour des élections législatives
- Samedi 7 juillet 2012 : Fête du Village
- Samedi 8 septembre 2012 : Vide-grenier
- lundi 31 décembre 2012: dernier jour pour s'inscrire sur les listes électorales de 2013

Et prochainement...
Ouverture d'un cours de Yoga dynamique en anglais, Vinyasa Yoga avec Cécile :

Le Vinyasa Yoga est une pratique dynamique où l'on apprend à synchroniser le souffle avec le mouvement ce qui crée une chaleur importante pour éliminer les toxines (mentales et physiques !).

Cécile, formée en Inde et aux Etats Unis, est professeur de Yoga certifiée RYT depuis 2005. *Elle enseigne dans le monde entier et en France à Paris (RASA YOGA Rive Gauche), à Genève à Inner City Yoga et à Annecy au sein de l'enseigne Jour de Spa.*
www.ashtanga-yoga-annecy.com

Il sera enseigné en anglais mais traduction en français ponctuelle possible si demandé !

Les jeudis 9H30-10H45
A la Salle communale de Bluffy
Tarif : 15 euros/ cours, 8 euros pour les habitants de Bluffy ! Inscriptions en mairie de Bluffy
Ouverture du cours à partir du 19 Janvier
dès qu'un groupe de 6 personnes est formé

Vie Scolaire et Extra-scolaire

RENTREE SCOLAIRE ET PROJETS POUR L'ANNEE 2011/2012 :

Voici comme chaque année un récapitulatif de la répartition de nos petits Bluffaty dans les écoles et structures d'accueil spécialisées pour cette nouvelle rentrée scolaire, déjà bien entamée :

ECOLES	MATERNELLE	PRIMAIRE
ECOLE PUBLIQUE MENTHON	10	20
ECOLES PRIVEES MENTHON	3	5
ALEX	2	6
TALLOIRES	0	3
VEYRIER	2	3
AUTRES ECOLES (jusqu'au CM2)	6	
CRECHE DES EPELES	7 bébés / 92 inscrits	

Info Crèche :

En 2012, des travaux importants vont démarrer à la crèche de Veyrier.
Les enfants seront déplacés dans des bâtiments préfabriqués spécialement adaptés à leurs tailles. L'objectif est d'effectuer la rentrée 2012/2013 dans une crèche réhabilitée.

Du côté de la maternelle du Clos Chevallier… le mot de la Directrice

La rentrée scolaire à **l'Ecole Maternelle du Clos Chevallier à Menthon Saint Bernard** s'est effectuée le lundi 5 septembre 2011. Les enfants sont répartis en trois classes, 15 enfants en petite section avec Mme GAY, 25 enfants en moyenne section avec Mme BONNAFOUS, 20 enfants en grande section avec Mme CHOQUET et Mme GAIFFE.

Les ATSEM, Mélinda VAREON et Peggy FORGET (qui remplace Audrey DUMAS) complètent l'équipe.
Compte tenu du faible effectif en petite section, le conseil des maîtres a décidé d'accueillir, uniquement le matin, 3 à 5 enfants nés en janvier 2009 pour une rentrée en toute petite section au retour des vacances de Noël.
Ces enfants feront une rentrée scolaire en petite section en septembre 2012.

Dans la continuité du travail d'art plastique de l'année passée avec l'association Art'dep, les classes de MS et GS, ainsi que celles de CP et CE1 sont sorties une journée pour une exposition d'Art Contemporain et d'artistes du XIXème au Musée Faure d'Aix les Bains en septembre.

Deux plasticiens d'Art'dep ont permis aux élèves d'approcher le travail de l'artiste Claude VIALLAT par une visite commentée de l'exposition puis par une pratique en atelier. Ce travail sera poursuivi en classe durant l'année et en liaison avec les CP/CE1.

Dès le 19 septembre, Laurent KRAIF est venu à l'école présenter son spectacle musical :
« La Caverne d'Ali Bim Bam, conte des mille et un bruits».
Celui-ci introduisait les interventions qu'il a fait tout au long du premier trimestre avec les trois classes. A chaque séance, les enfants sont initiés au monde des percussions au travers de jeux d'écoute et d'expérimentation.
Une présentation de notre travail avec lui a eu lieu le lundi 12 décembre lors de la matinée portes ouvertes aux parents.

Les enfants de grande section ont commencé le 15 septembre, un cycle de 10 séances à la piscine de l'Ile Bleue tous les jeudis matins avec les classes élémentaires de CP et CE1. Jeux aquatiques et petits ateliers sont proposés aux enfants de maternelle afin de les rendre à l'aise dans l'eau et de les préparer à des ateliers plus techniques en CP/CE1.

Pierre CASTELLIN et la compagnie La Petite Fête a donné une représentation du spectacle « Hissez les voiles », le jeudi 15 décembre 2011 dans la salle du Clos Chevallier à tous les enfants des écoles publiques.

Mme GAY pour l'équipe pédagogique
de l'école maternelle du Clos Chevallier

Et du primaire au Clos Chevallier...le mot du Directeur

La neige n'est pas loin peut-être sera-t-elle « en bas » au moment où paraîtront ces lignes), nous avons déjà atteint la fin du 1er trimestre et pourtant hier, c'était encore l'été …

Nous sommes ravis d'accueillir Mme GAIFFE qui a en charge la classe de CM2 le lundi (aménagement de service auprès du directeur) et celle de CP/CE1 le mardi (aménagement de service auprès de Mme LIOT, maître formateur).

Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux élèves de l'école ainsi qu'à leurs parents.
La rentrée s'est bien passée pour les 125 élèves que nous accueillons cette année dans les cinq classes de l'école. Nous ne sommes pas touchés cette année par les suppressions de postes. Malgré tout, nous comptons une classe à double niveau et une autre avec 32 élèves.
Comme chaque année, les élèves de l'école participeront aux différentes épreuves de course longue organisées par l'U.S.E.P. ainsi qu'à une rencontre de rugby prévue le 10 novembre.
Les élèves de CP et CE ont débuté leurs 10 séances à la piscine de Seynod en septembre (cette année les GS de l'école maternelle y participent à nouveau).

Les élèves de CE2, CM1 ont repris très sérieusement l'entraînement au scrabble sous les très bons conseils de M FAVRE du club de Menthon (dans le but d'améliorer leurs résultats en orthographe).
Grâce à l'aide active des associations de parents, une 2ème table de ping-pong va être installée dans la cour de l'école.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier tous ceux qui nous soutiennent d'une manière ou d'une autre, en particulier les parents d'élèves (à travers les associations ou à titre individuel) et les municipalités, afin d'offrir à tous les élèves les meilleures conditions d'enseignement.

Les élèves de CP et de CE1 sont partis à la découverte du travail d'un plasticien nommé VIALLAT au musée FAURE d'Aix les Bains. Ils sont revenus, à l'école, riches de leurs créations inspirées de cet artiste amoureux des couleurs...
Si aujourd'hui les pensées sont davantage tournées vers Noël, les élèves de CM1 et de CM2 ont déjà en tête leur prochain séjour à Paris (prévu en mars 2012).
Le projet théâtre a débuté sous la conduite des enseignants et d'Hélène LENOIR qui intervient déjà au sein du CAM.
Rendez-vous vous avait été donné pour le traditionnel Marché de Noël où l'association de parents l'Ecole des Loisirs vous a proposé ses productions toujours très appréciées le dimanche 4 décembre dernier (jour du boudin à Menthon...). Nous avons été nombreux à partager ce moment.

M LAMOINE pour l'équipe pédagogique
de l'école élémentaire du Clos Chevallier

Ecoles privées de Menthon…

Les écoles privées de Menthon Saint-Bernard organisent une MATINEE PORTES OUVERTES, le samedi 21 janvier 2012 entre 9h et 12h.
Venez aborder le projet pédagogique, rencontrer les enseignants et les autres familles, découvrir l'enseignement de l''anglais dès la petite section, comprendre l''organisation de l'étude et de la garderie du soir et connaître les projets d'agrandissement de l''école.
RDV :

Pour les enfants nés entre 2008 et 2006
Ecole Maternelle privée des Moulins
10 rue des écoliers
Pour les enfants nés entre 2006 et 2000/1999
Ecole Primaire privée du Vieux Port
Chemin du Vieux Port

+ D'INFOS : http://les-moulins.fr ou Tél. : + 33 (0)450.601.613, Mail : levieuxport@gmail.com

Rappel participation de la commune aux activités extrascolaires !

La commune de Bluffy soutient les activités extra-scolaires de ses enfants en octroyant à chacun **une subvention de 40 €** (versée directement aux organismes et associations). Pour bénéficier de ce dispositif, veuillez contacter la Mairie afin de récupérer une copie de la délibération qui servira de justificatif.

La demande d'allocation individuelle de transport :

En cas d'absence de transport par les services spéciaux ou réguliers routiers, une allocation individuelle peut être attribuée par le Département selon certaines conditions. Les parents dont les enfants n'utilisent pas les transports scolaires peuvent donc faire une demande d'allocation individuelle de transport.

Critères d'attribution:

Les élèves doivent être acheminés par voiture particulière de leur famille ou dans le cadre d'une entraide réciproque entre parents d'élèves pour l'un des trajets suivants :

- de leur domicile jusqu'au point de montée du service spécial ou régulier le plus proche. Dans ce cas, la distance entre le domicile et le point d'arrêt doit être d'au moins 3 km par la voie publique la plus directe.
- de leur domicile jusqu'à l'établissement public d'enseignement fréquenté s'il n'existe aucun moyen de transport organisé et dans la mesure où la distance domicile-établissement est d'au moins 3 km par la voie publique la plus directe.

Pour bénéficier de cette aide, il suffit, chaque année entre mars et avril, de remplir un imprimé disponible en mairie et de le faire compléter par l'établissement scolaire de rattachement de la commune (Menthon-St-Bernard) fréquenté par l'élève (possibilité pour Talloires, Alex ou Veyrier).
Celui-ci est ensuite à retourner **IMPERATIVEMENT AVANT FIN AVRIL** à la Sous-direction des Transports du Conseil Général (BP 2444 - 74041 Annecy Cedex) qui étudiera alors votre dossier.

Protocole intempéries du Conseil Général :

L'actualité nous rappelle régulièrement que des épisodes météorologiques peuvent affecter l'activité et la sécurité des usagers des transports.
Ces situations météorologiques parfois dangereuses, principalement les fortes précipitations de neige, peuvent perturber de manière importante l'activité des transports scolaires.
Le retour d'expériences des intempéries de 2010 a conduit le département à écrire une instruction qui prend le nom de procédure suspension des transports interurbains pour cause d'intempéries. Cette procédure sera applicable du 1er décembre au 15 mars de chaque année.
Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter le Conseil Général, la sous-direction des transports au 04.50.33.51.08

Source : Courrier du Président du Conseil Général au Président de l'Association des Maires, décembre 2011

SANTE : Attention aux ondes

Les conséquences des ondes émises par les mobiles font l'objet de toutes les inquiétudes : tumeurs au cerveau, du nerf parodite, interactions avec les amalgames dentaires, développement de troubles du comportement chez les enfants dont les mères utilisent des téléphones portables pendant leur grossesse…
On entend tout et son contraire sur leur dangerosité pour la santé. L'INPES (Institut National de Prévention de l'Education pour la Santé) lance une campagne d'information pour sensibiliser le grand public sur les gestes de prévention.
Un site dédié: **www.lesondesmobiles.fr** présente les bons gestes à adopter pour réduire les expositions aux ondes, notamment :

- téléphoner avec une oreillette
- éviter les appels en déplacement à grande vitesse
- ne pas téléphoner dans des zones de mauvaise réception
- éloigner l'appareil juste après la numérotation…

CONSO : Attention aux contrefaçons vendues sur Internet

6,2 millions d'articles saisis en 2010 !
La contrefaçon des produits vendus sur Internet est particulièrement incriminée.
Les bons réflexes : s'assurer de l'exactitude de l'adresse postale du site « e-commerce », qu'il **dispose d'un service après-vente et propose l'échange des produits achetés...**méfiez-vous des prix anormalement bas.
Le comité national anti-contrefaçon précise qu'il convient de se méfier des sites d'enchères en ligne dans la mesure où ils ne vérifient pas la provenance des articles présentés, **les produits contrefaisants y sont légions.**
Précision : les marques et produits faisant l'objet d'une contrefaçon sont qualifiés de « contrefaits» alors que les articles imitant indûment les originaux sont dits contrefaisants ».

SECURITE : Logements et détecteurs de fumée

L'installation obligatoire des détecteurs de fumée dans le logement a fait l'objet d'une loi en 2010 dont le décret d'application est paru au Journal Officiel le 11 janvier 2011 :
MARS 2015
Tous les logements devront être équipés d'au moins un détecteur. En règle générale l'occupant du logement (propriétaire ou locataire) est responsable de son installation et de son entretien. Cependant dans le cas de locations saisonnières, logements de fonction, résidences hôtelières à vocation sociale, foyers et locations de meublés, cette obligation incombe au propriétaire. Ce texte oblige également les propriétaires d'immeubles à indiquer dans les parties communes les consignes à respecter en cas d'incendie.
Les appareils commercialisés doivent répondre à la norme européenne EN 14604. La CSC (Commission de Sécurité des Consommateurs) recommande aux particuliers de vérifier que la mention de la norme figure bien sur l'emballage et de privilégier les modèles de marques NF. La commission préconise d'en installer un à chaque niveau d'habitation, de préférence dans les couloirs conduisant aux chambres ou dans le salon. Dans la mesure où un incendie sur quatre est dû à une installation défectueuse, il est important de la faire contrôler par un professionnel.

Sources de ces 3 articles conso : la vie vosgienne mars 2011

AIDE A LA PERSONNE : A.G. de l'ADMR Tournette-Lac du 28 juin 2011

L'association ADMR gestionnaire du service d'aide à domicile intervient sur les communes de TALLOIRES, BLUFFY, MENTHON ST BERNARD, VEYRIER DU LAC (et Parfois d'autres) avec 4 responsables bénévoles, 108 bénéficiaires et 22 salariés.
L'ADMR permet aux familles et personnes fragilisées de bien vivre chez elles en apportant un service adapté à leurs attentes ou à leurs besoins.

Communes	Nbre d'heures d'intervention	Nbre de personnes aidées
Bluffy	909	4
Menthon-St-Bernard	2849	38
Talloires	5079	38
Veyrier du lac	682	14
Annecy le vieux et Cran Gevrier	150	4
TOTAL	**9669**	**98**

Soit : une augmentation de 40% de plus qu'en 2009

L'ADMR Tournette-Lac recherche toujours des bénévoles pour venir en aide à des personnes âgées habitant sur la Communauté de Commune de la Tournette :

Activités : visites à domicile, démarches administratives simples par exemple…

Vous avez un peu de temps à offrir : contactez-les et vous trouverez forcément une petite mission à effectuer :

Le Grimpillon
au 14 Rue de l'égalité
74290 TALLOIRES
tél/fax 04 50 64 44 03

Horaires d'ouverture du bureau : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h

JEUNESSE : A.G. de la MLJBA le 17 juin 2011

La Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien (MLJBA) remplit une mission de service public pour **l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans**, sortis du système scolaire et résidant dans l'une des 93 communes du bassin annécien.

- Vous avez entre 16 et 25 ans,
- Vous êtes sorti du système scolaire,
- Vous résidez sur l'une des communes du bassin annécien,

En fonction de vos besoins, vous pouvez :

- acquérir ou compléter une qualification professionnelle
- améliorer votre niveau de formation, travailler votre orientation,
- définir et mettre en œuvre votre projet professionnel,
- être accompagné par un conseiller formation…

Les conseillers vous informent et vous mettent en relation avec le bon interlocuteur. Ils vous conseillent aussi dans vos démarches quotidiennes. *Alors allez les rencontrer* :

Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien
23 avenue de Loverchy-BP 98
74003 ANNECY CEDEX 03
Tél. 04 50 51 39 22 - Fax : 04 50 51 89 85
E-mail : info@mljba.fr
Site : http://www.mljba.fr

Horaires d'ouverture : lundi de 13h30 à 17h et du mardi au vendredi de 8h30 à 17h.
Structure associative d'intérêt général, la MLJBA a été créée en 1984 sous l'impulsion des cinq principales communes de l'agglomération annécienne.
Près de 3 500 jeunes sont accompagnés chaque année par la MLJBA.

Et que se passe-t-il sur la Communauté de Communes de la Tournette ?

2010

35 jeunes domiciliés sur la Communauté de Communes de la Tournette ont été accueillis à la Mission Locale Jeunes en 2010 (dont 21 premiers accueils).

Répartition par communes

	Jeunes en contact		Dont 1er accueil	
	2010	2009	2010	2009
Bluffy	2	0	1	0
Menthon-Saint-Bernard	11	7	7	3
Talloires	12	5	8	5
Veyrier-du-Lac	10	10	5	8

Jeunes accueillis

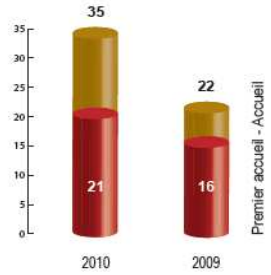

Territoire

Niveau

Forêt et Environnement

Sécurisation des sentiers :

Nous avons passé un joli été et un automne très paisible. Nous voilà maintenant sous la neige.
Cependant, nous continuons le travail pour améliorer la forêt de Bluffy.

Voici quelques photos qui montrent le travail de sécurisation effectué sur la partie étroite du sentier haut.

Balisage des sentiers :

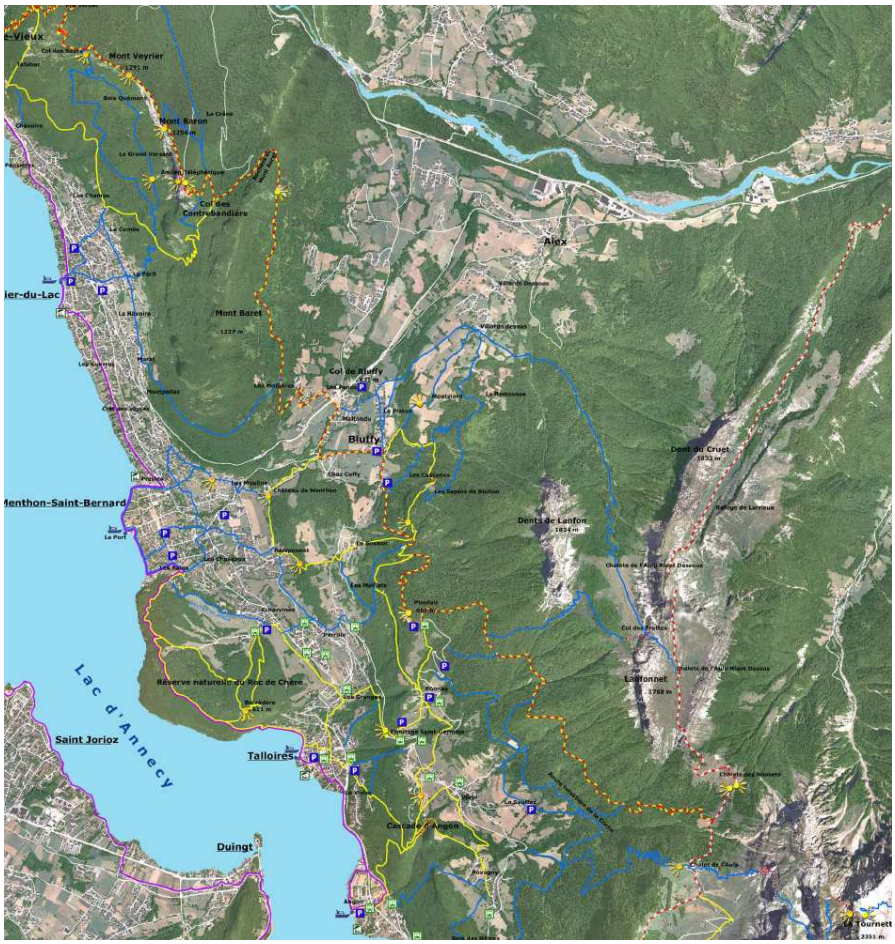

Le balisage des sentiers quant à lui progresse mais le Conseil Général préfère que Menthon-St-Bernard fasse aussi le même travail pour avoir une continuité dans la boucle du château de Menthon. La CCT a proposé de mettre à jour une carte touristique pour nos quatre communes. Elle est presque rédigée et sera probablement disponible l'année prochaine en Mairie de Bluffy ainsi que dans les Offices de tourisme de Talloires, Veyrier-du-Lac et Menthon-St-Bernard.
Voici une version quasi définitive ci-contre.

Michelle MORTON
Responsable de la Commission Forêt

ACCA de Bluffy

A Bluffy, il existe une association dont on n'a pas beaucoup parlé. C'est l'Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) qui comprend 15 membres, dont la moitié extérieure à la commune. L'ACCA est présidée par Jérôme BOUVIER, secondé par son comité.

Il règne au sein de l'ACCA, convivialité et bonne entente, qui se concrétisent chaque année par un repas qui regroupe les familles le Maire et les élus.
Comme dans chaque ACCA, il existe à Bluffy un plan de chasse qui fixe le nombre de gibiers à prélever chaque saison; ceci pour la bonne gestion de la faune.
Ce quotat est de 8 chevreuils et 3 chamois, dont il existe un troupeau d'une vingtaine de bêtes dans les prés sous les Dents de Lanfon.
Les sangliers quant à eux sont évidemment présents. Cette année, Jean-Claude BOUVIER a réalisé un beau tableau avec un sanglier de 100kg, et un autre de 148kg, le plus gros tué sur la commune.

Contrairement à ce que certains pourraient penser, les chasseurs ne sont pas uniquement des destructeurs.
Grâce à une bonne gestion, ils contribuent au maintien de la faune. Il consacrent également une journée à l'entretien et l'élagage des sentiers dans la forêt communale.

La saison de chasse étant terminée le 15 janvier, la prochaine est déjà attendue avec espoir.

Petit rappel : L'ACCA nous rappelle que la divagation des chiens est interdite en tous lieux.

Campagne hivernale 2011/2012 :

Hiver moins salé, nature préservée, pneus hiver conseillés…
...une organisation rigoureuse et éco-responsable.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, le Conseil Général de la Haute-Savoie, en partenariat avec la Gendarmerie Nationale poursuit son objectif de maîtrise des quantités de sel répandues sur les routes au cours de la période hivernale.
Cette action initiée lors de l'hiver 2010-2011, vise à diminuer la consommation de sel de 25% (à hiver équivalent) par rapport aux années 2006/2009, soit environ 24 000 tonnes au lieu de 32 000 tonnes.
Depuis 2010, le déneigement des chaussées s'effectue donc au moyen d'un raclage soigné, sans salage systématique.

230 mesures contre le changement climatique :

Le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) confirme pour les prochaines décennies une hausse des températures, des sécheresses plus intenses et plus fréquentes, un changement des précipitations estivales et une accélération de la fonte des glaciers. Le 20 juillet 2011, le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) a été présenté par la ministre Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. Le plan inclut 230 mesures autour de quatre axes prioritaires : l'exploitation économe de l'eau, la santé, l'aménagement du territoire et les forêts. Le plan a un budget de 171 millions d'euros et combine à la fois des actions d'anticipation concrètes et des mesures de surveillance et d'amélioration des connaissances de l'environnement. Concernant la forêt, pour réagir à la probable extension du risque d'incendie et à la dégradation sanitaire des peuplements, les exploitants forestiers pourront bénéficier d'aides financières afin de se préparer aux changements attendus.
La plupart des mesures du PNACC devraient être mises en place avant la fin 2013.

Travaux

Du changement du côté de la commission travaux :

A mi-mandat, Patrick BATAILLE a présenté sa démission d'Adjoint au Maire chargé des travaux. Depuis son récent mariage, il réside le plus souvent en Normandie auprès de son épouse sylvicultrice, gérante d'un groupement forestier. Ses courts passages à Bluffy ne lui permettent plus d'avoir la même disponibilité qu'auparavant.

Au cours de la séance du Conseil Municipal du 3 novembre, le Maire et le Conseil ont pris acte de cette décision acceptée par M. le Préfet. A l'unanimité des votants, Didier VELASQUEZ, déjà membre de la commission travaux, a été élu Adjoint au Maire en charge des travaux. Patrick BATAILLE reste toutefois membre du Conseil Municipal et l'ensemble du Conseil le remercie vivement pour le travail réalisé.
Durant les 3 années écoulées, des travaux d'importance auxquels il a pris part ont été mis en œuvre par la municipalité.

- Réfection de la route entre le col et le chef-lieu, avec enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques,
- Mise en place de nouvelles colonnes de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux pluviales et aménagements paysagers,
- Nomination des rues et numérotation des habitations,
- Interconnexion des réservoirs d'alimentation en eau potable pour une meilleure distribution en diminuant les besoins de pompage et en améliorant la qualité avec la pose de turbidimètres.

La contribution de Didier VELASQUEZ est maintenant attendue dans les mois à venir dans les nouveaux chantiers qui vont voir le jour, en particulier :

- La réfection et l'aménagement de la place du Général de Gaulle devant la mairie à l'occasion de la construction des nouveaux bâtiments en lieu et place des maisons « Cadoux »

Le mot de Didier VELASQUEZ :

« A la suite de la démission de Monsieur Patrick BATAILLE au poste d'Adjoint au Maire, j'ai présenté ma candidature afin de le remplacer et de poursuivre les dossiers de travaux actuellement en cours.
Le Conseil Municipal m'a accordé sa confiance à l'unanimité, je l'en remercie pour cela.
Comme indiqué précédemment, les travaux restant à entreprendre sont notamment le réaménagement de la Place du Général de Gaulle, pendant les travaux de construction des 2 bâtiments d'habitation collective en lieu et place des maisons Cadoux. Plusieurs projets de réaménagement de la place sont à l'étude. L'accent est mis sur l'amélioration de la circulation des véhicules mais aussi et surtout des personnes à mobilité réduite (PMR), sur la création de places de parking et sur la reprise de la planéité de la place elle-même.
Je vous rappelle que c'est l'organisme SEMCODA qui porte et qui gèrera entièrement le projet de construction des logements.
Je vous ferai un point dans le prochain bulletin municipal sur ce dossier, et par le biais d'un courrier d'information ponctuel si le besoin s'en faisait sentir.
Les premiers coups de pelleteuse ont débuté le 24 novembre 2011.
Reste à notre charge l'aménagement d'un espace au rez-de-chaussée, qui sera notre nouvelle salle communale. La SEMCODA nous livrera un local hors d'eau et hors d'air.
La commune se chargera de l'aménagement intérieur.
Un appel d'offres sera lancé prochainement auprès des différents corps de métiers. Un dossier de demande de subvention vient d'être déposé.
Nous avons aussi prévu la mise en place d'un panneau d'information permettant de répertorier les entreprises et artisans présents dans la Zone Artisanale.

Enfin, concernant les parkings à l'entrée du village et au-dessus du chef-lieu, leur finalisation est suspendue à une décision de justice opposant la SAFER à un particulier.
Je remercie Monsieur le Maire pour sa confiance.
Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous pouvez prendre rendez-vous avec moi en mairie en appelant ou en envoyant un email au secrétariat. »

Urbanisme

Décret portant sur les demandes d'autorisations d'urbanisme :

Vous trouverez ci-dessous un extrait du décret n°2011-1771 du 05 décembre 2011 relatif aux extensions de constructions existantes :

« JORF n°0283 du 7 décembre 2011 »

Texte n°9

Décret n° 2011 -1771 du 5 décembre 2011 relatif aux formalités à accomplir pour les travaux sur constructions existantes

NOR: DEVL1122320D

Publics concernés : *particuliers, entreprises, professionnels de la construction, collectivités territoriales.*

Objet : *simplification des formalités à accomplir pour certaines extensions de constructions existantes.*

Entrée en vigueur : *1er janvier 2012, sauf en ce qui concerne les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées avant cette date, auxquelles restent applicables les dispositions antérieures du code de l'urbanisme.*

Notice : *le décret porte de vingt à quarante mètres carrés la surface hors œuvre brute maximale des extensions de constructions existantes, situées dans les zones urbaines des communes couvertes par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu, soumises à la procédure de déclaration préalable.*

Au-delà de quarante mètres carrés, les extensions en cause donnent lieu à un permis de construire.

Entre vingt et quarante mètres carrés, sont également soumises à la procédure de permis de construire les extensions qui ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de l'un des seuils fixés par le code de l'urbanisme pour le recours obligatoire à un architecte.

Enfin, le décret supprime l'obligation de déposer un permis de construire pour toute modification du volume d'une construction entraînant également le percement d'un mur extérieur, quelle que soit la surface créée.

Références : *le code de l'urbanisme modifié par le présent décret peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (http://www.legifrance.gouv.fr). »*

La totalité du décret est disponible en mairie.

La commission d'urbanisme et moi moi-même sommes à votre disposition
pour tout renseignement complémentaire.
Gilbert PAULY
Adjoint à l'urbanisme

Infos Pratiques

Tv8 Mont-Blanc et Sat2way se rapprochent pour développer l'internet par satellite :

Les zones de montagne, rurales et plus généralement extra-urbaines sont souvent mal servies en télévision terrestre et surtout en Internet Haut Débit

Depuis octobre 2011, TV 8 Mont Blanc s'est rapproché de la société Sat2way afin de mettre en commun leurs forces respectives dans la distribution de solutions internet haut débit par satellite.
Cette nouvelle activité ne remplace par la diffusion de la chaîne TV8 Mont Blanc mais permet d'être présent sur un créneau porteur.
En effet, associé à l'opérateur satellite Eutelsat, TV8 Mont Blanc et Sat2way proposent des abonnements internet haut débit via le satellite Kasat, le seul entièrement dédié à internet.
Les performances qu'il offre permettent de bénéficier d'une solution internet haut débit à un coût raisonnable et de qualité. Les abonnements sont de 35 et 49€ par mois. Il faut y ajouter l'achat ou la location du matériel (parabole, modem, câblage etc ..). L'installation peut s'effectuer par un particulier ou un installateur-antenniste.
Les ambitions de TV8 Mont Blanc et Sat2way sont à la hauteur de l'enjeu, permettant à une entreprise haut-savoyarde de s'affirmer comme un leader de l'internet haut débit par satellite.
Informations sur www.sat2way.fr ou au 0 811 69 00 59.

Intercommunalité

Déchetterie :

Jean-Paul LEROY nous accueille à la déchetterie depuis trois ans. Il nous guide et conseille pour savoir où déposer les objets un peu particuliers !
Mr LEROY aime son travail et le fait avec beaucoup d'intérêt et de manière très consciencieuse.
Attention néanmoins : comme vous l'avez sans doute remarqué, la déchetterie accueille de nombreuses personnes notamment durant les week-ends. Pour la sécurité de chacun, roulez prudemment et marquez bien le stop en sortant de la déchetterie ! Quelques accrochages ont déjà eu lieu !
En ce qui concerne le ramassage des ordures ménagères, c'est de nouveau l'entreprise EXCOFFIER qui a remporté le marché pour trois ans à la suite d'un appel d'offres lancé par la Communauté de Communes de la Tournette.

Vous trouverez sur le petit guide pratique du tri joint au présent bulletin, toutes les informations utiles concernant les jours de ramassage des ordures ménagères pour l'année à venir, ainsi que les horaires d'ouverture (modifiés) de la déchetterie.

Enfin, la déchetterie reçoit toutes sortes d'objets dont certains pourraient peut-être avoir une deuxième vie. Dans un souci de développement durable, et de réduction de nos déchets : pensons au recyclage !!!
Certains de vos objets peuvent peut-être encore servir.

Voici quelques adresses susceptibles d'accueillir vos anciens objets et resservir à d'autres au lieu d'être jetés :

BAZAR SANS FRONTIERES

Tout proche d'Annecy et son lac, BAZAR sans Frontières est une association œuvrant pour l'insertion professionnelle des personnes en grande difficulté sociale. L'association est reconnue d'utilité sociale et offre des emplois d'insertion dans le bassin annécien. 70 personnes en insertion et 15 permanents travaillent aujourd'hui à la récupération et la remise en valeur de matériels donnés à l'association.

3 av. des Trois Fontaines 74600 Seynod - Tél.: 04 50 51 83 77

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

7 Rue Jules Barut-74000 Annecy
tél : 04 50 57 97 47
fax : 04 50 57 97 54
contact@spf74.orghttp://www.spf74.org

SECOURS CATHOLIQUE Caritas France

Délégation de Haute-Savoie et Val d'Arly
2, bis rue du Général Ferrié - 74000 ANNECY
Tel. : 04 50 45 29 67 - Fax : 04 50 51 71 19

ENTRAIDE INTERNATIONALE SCOUTS DE LA RÉGION DE CLUSES

Vous pouvez donner meubles, objets anciens, cycles, tableaux, vaisselle, électroménager, livres, cartes postales, pendules, jouets, radios, autos, motos, bijoux, disques, machines à écrire, machines à coudre, mercerie, horlogerie, skis, tapis, télévision, timbres, appareils photos, ordinateurs, maroquinerie, tondeuses à gazons, tracteurs, tissus, etc...

Au Dépôt de Meythet de 9h à 12h et de 14h à 16h,
Zone Industrielle, 26 avenue du Pont-de-Tasset -74960 Meythet,

Pour les objets encombrants, appeler aux différents dépôts :
Cluses 04.50.98.39.06, Meythet 04.50.57.83.32

Certains de ces organismes se déplacent même à votre domicile sous votre demande pour récupérer vos anciens meubles ou autres, alors n'hésitez plus contacter-les au lieu de jeter des objets encore utiles !

Nos artisans et Commerçants

Cette liste est non exhaustive et pourra être modifiée dans le prochain bulletin.

AIPAM
Agencement Intérieur Pose Annecy Menuiserie
0 871 33 07 37

ARAVIS CONSTRUCTIONS BOIS
M. MAIREY - Charpentier
04 50 69 51 58

ASL 4X4
COLLOMB PATTON Noël
04 50 02 80 28

ATELIER LA MARQUISE
Sculptures sur bois et restauration
06 14 25 98 70

AUBERGE DES DENTS DE LANFON
Hôtel-Restaurant
04 50 02 82 51

BATEAU ECOLE DU MONT BLANC
04 50 02 80 74
www.bateauecoledumontblanc.fr

BETRIX Maxime
Conception d'aménagement intérieur
06.03.43.15.42
mb.amenagement.interieur@gmail.com

BOUVIER S.A.R.L.
Maçonnerie
06 80 00 50 96

CHAMPIER S.A.R.L.
Grimpeur / Elagueur
04 50 02 80 61

Colette COSSIN
Sculpteur/doreur - restauratrice
04 50 02 84 42 / 06 86 55 86 42
colette@colettecossin.com

COLLOMB PATTON Guy
Electricien
04 50 02 82 38

DUGI S.A.R.L.
Menuiserie/Bois ancien
04 50 44 91 25

Editions KAWA
M. Xavier WARGNIER
www.editions-kawa.com

E.G.V.T.
Electricité industrielle
04 50 02 82 16

EMB MORAND Anthony
Maçonnerie
04 50 02 83 06

Gilles MUNIER - Graphiste
Créations publicitaires, logos, visuels, plans...
04 50 10 02 06 - 06 75 84 20 36
gil-munier@orange.fr

GMPE
Catherine et Gérard MUNEROT
Gravures toutes plaques
04 50 02 23 49

LA PETITE CABANE
Johan LEBRETON
Constructeur de cabanes dans votre arbre
www.lapetitecabane.com
06 67 78 19 61

LE PETIT COLPORTEUR
Jean-Baptiste SOUCHIER
Vente de produits de la ferme à domicile
Un dimanche sur deux place de la mairie.
Chaque jeudi et vendredi soir à Alex
04 50 22 83 78 / 06 82 01 26 70

PEINTURE 74 - Jean Max QUAZZOLA
Peintre en bâtiment
06 88 97 71 50

Michel PERON
Menuiserie, charpente, rénovation
04 50 02 81 75

S.N. SOGELEC
Electricité bâtiment
04 50 44 42 60

Nathalie VINCENT
Coiffure à domicile
04 50 02 30 77

www.publishop.fr/imprimeco